



PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

Direction de la Citoyenneté et de l'Immigration
Bureau de la Citoyenneté et des Activités Réglementées
8 rue du 30ème Régiment d'Infanterie - BP 2332
74034 ANNECY CEDEX
Tél. : 04.50.33.60.00

Le numéro W741010146
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W741010146

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de la Haute-Savoie

donne récépissé à **Monsieur**
d'une déclaration en date du : **02 janvier 2022**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE "INITIATIVE HUMANITAIRE INTERNATIONALE"

dont le siège social est situé : Annecy
74000 Annecy

Décision prise le : **28 novembre 2021**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

Annecy, le 06 janvier 2022

Le Préfet,

Pour le préfet,
l'adjointe au chef de bureau

Karine FERLIN

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1425

74 - Haute-Savoie

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE #INITIATIVE HUMANITAIRE INTERNATIONALE#.

Objet : organiser et mettre en œuvre des activités de bienfaisance pour fournir une assistance humanitaire à la population, contribuer à une attitude de principes et efficace envers la personnalité humaine, les droits et les intérêts de l'être humain

Siège social : Annecy, 74000 Annecy.

Date de la déclaration : 2 janvier 2022.
